

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un février, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, LE TOHIC Morgane, PUISSANT Séverine, DENIS David, LE HOUEZEC Romy, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à ROSELIER Pascal), CAMPS Tristan (pouvoir à PICAUD Nathalie), LE FICHER Yoann (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à TALMONT Marie-Christine).

**Absent.es excusé.es :** STAEL Gérard

Le Conseil Municipal a désigné MOISDON Gabin en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 08 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 22

**Votants :** 26

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES  
RELATIF A LA GESTION DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE ET DE BAUD  
COMMUNAUTE**

Délibération n°2024\_21\_02\_09

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières, notamment son article L.243-8,

**Vu** le rapport ci-annexé comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que les réponses qui y ont été apportées transmis le 18 janvier 2024,

**Vu** la délibération n°DC.2024.003 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté en date du 1er février 2024, constatant la présentation du rapport susvisé, ainsi que des réponses qui y ont été apportées, et prenant acte de la tenue d'un débat à la suite de cette présentation,

**Considérant** que le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adressé au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis par celle-ci aux maires des communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier,

**Considérant** que ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche Conseil municipal et donne lieu à un débat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **CONSTATE** la présentation du rapport annexé à la présente délibération, comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de Centre Morbihan Communauté et de Baud Communauté pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que des réponses qui y ont été apportées ;
- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat à la suite de cette présentation.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 23 février 2024*

Le Maire,  
Pascal ROSELIER

